Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901003-20260227-02_2026_CCAS-DE

Commune de
LANARVILY
❖❖❖❖❖
Canton de
LESNEVEN
❖❖❖❖❖
Département du
Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS N° 2026-01

L'an deux mille vingt-six, le 27 février à 18 heures 45,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LANARVILY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur FRANQUES Xavier, Maire.
Nombre d'administrateurs en exercice : 9
Date de convocation du Conseil d'Administration : 18 février 2025
Présents : FRANQUES Xavier, CHOPIN David, SALAÜN Christophe, ABIVEN Yveline, PENISSON Dominique

Excusés : CORFA Anne-Marie, BOEDOC Laëtitia,

Absente : Hélène JOLY, Jacques-Antoine LAFAY
Secrétaire de séance : David CHOPIN

BUDGET PRIMITIF 2026 CCAS

Le Conseil d'administration après examen de la situation, statue sur un budget prévoyant :

- un équilibre en section de Fonctionnement à 7 076.95€

Fait et délibéré à Lanarvily,
27 février 2026
Le Maire,
Xavier FRANQUES

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (3 contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.